

COMMUNIQUÉ – POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Loi 96 : la MRC de Coaticook devra communiquer exclusivement en français

Coaticook, le 9 février 2023 – Bien que la MRC de Coaticook ait pris pour habitude de traduire plusieurs de ses messages et documents à l'intention de personnes anglophones, elle devra désormais se plier aux exigences de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (loi 96), qui entrera en vigueur le 1^{er} juin prochain.

Ainsi, la MRC de Coaticook devra désormais utiliser exclusivement le français dans ses communications écrites, à l'exception de situations d'urgence où la santé ou la sécurité des citoyens est compromise, et ce, pour l'ensemble de ses départements et services. Plus concrètement, ces modifications incluent la suppression du volet anglophone qui était disponible pour certains documents sur le site Web de la MRC. Les publications sur les réseaux sociaux seront également rédigées exclusivement en français, à moins d'un contexte d'urgence, et ce, dès le mois de mars.

Il faut savoir que pour pouvoir communiquer à la fois en anglais et en français, la MRC doit obligatoirement posséder un statut bilingue, ce qui n'est pas son cas, ni le cas d'aucune municipalité de son territoire, puisque la proportion de la population anglophone est inférieure à 50 %. « Nous comprenons que certains citoyens et citoyennes seront surpris ou déçus par l'application de la loi 96. Mais il faut comprendre que la loi 96 est la même pour tous et nous sommes dans l'obligation de l'appliquer puisque c'est une loi créée et imposée aux municipalités par le gouvernement du Québec. », précise Bernard Marion, préfet de la MRC de Coaticook.

Il importe toutefois de souligner l'existence d'outils de traduction en ligne accessibles à même les différents navigateurs Web afin de faciliter la traduction du contenu de langue française.

Plus de précisions sur les modalités d'application, notamment concernant les communications orales, seront apportées lors du dépôt de la Politique linguistique du gouvernement provincial, attendue dans les prochains mois.

-30-

Source

Catherine Madore, agente de communication et de marketing à la MRC de Coaticook c.madore@mrcdecoaticook.qc.ca, 819-849-7083 poste 249

Informations

Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière de la MRC de Coaticook

Informations

Bernard Marion, préfet de la MRC de Coaticook et maire de Sainte-Edwidge-de-Clifton